

Suppression de panneaux de céder le passage, mise en place du régime de priorité à droite au carrefour rue du paradis et rue des clos

Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 septembre 2009.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le jeudi 24 septembre deux mil neuf à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents : Mmes BERARD Isabelle, LEFRANCOIS Christine, M.M. CLEMENT Jean Dominique, BONTE Joël, FRANCOIS Thierry, FORT François, LESUEUR Gérard, PAIN Jacques, SAVAL Gérald et SIMON Marc

Absents excusés : M. CLEMENT Jean Dominique pouvoir à M. DUMAS Philippe

Secrétaire de séance : M. Thierry FRANCOIS

Date de convocation : le 14 septembre 2009

. Communauté de communes

Nous avons répondu au recensement effectué par la communauté de communes « les villages du drouais », relatif aux délibérations et arrêtés de notre commune.

Délibération : Monsieur le Maire, après lecture des huit articles concernant la convention de groupement marché « télétransmission des actes administratifs » demande à son conseil de l'autoriser à signer la présente convention.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes des huit articles

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention.

. Voirie

Concernant le **carrefour rue des clos et rue du paradis**, il a été proposé d'instaurer le régime de priorité à droite.

Délibération : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'instaurer un régime de priorité à droite au carrefour D 302 et D 302-7 situé dans l'agglomération de St Ouen Marchefroy. Il est prévu de mettre un panneau signalant ce changement concernant ce carrefour.

. Vallée de la vesgre

Le conseil général, représenté par Monsieur Olivier MARLEIX, a sollicité Monsieur le Préfet pour engager une procédure de classement en site naturel de la vallée de la Vesgre. Un paysagiste-conseil de la Direction Régionale de l'environnement d'ores et déjà a été mandaté pour évaluer la pertinence de cette démarche. Une consultation formelle des conseils municipaux est prévue si cette initiative aboutit. Affaire à suivre ...et à débattre. Le dossier est confié à Monsieur JD CLEMENT, correspondant environnement.

. Fêtes de fin d'année.

Le repas des anciens se fera au restaurant le moulin d'Ivry le dimanche midi 6 décembre.

La feuille d'inscription au repas sera distribuée directement aux personnes concernées.

Chères concitoyennes et Chers concitoyens, de St Ouen Marchefroy, nous vous avons déjà informé, que vous auriez à vous déterminer sur le blason et le nom des habitants de la commune, le conseil a choisi deux blasons, et trois noms parmi les propositions soumises, nous remercions de ces propositions Mrs Cayzac, Bonte, Medina.

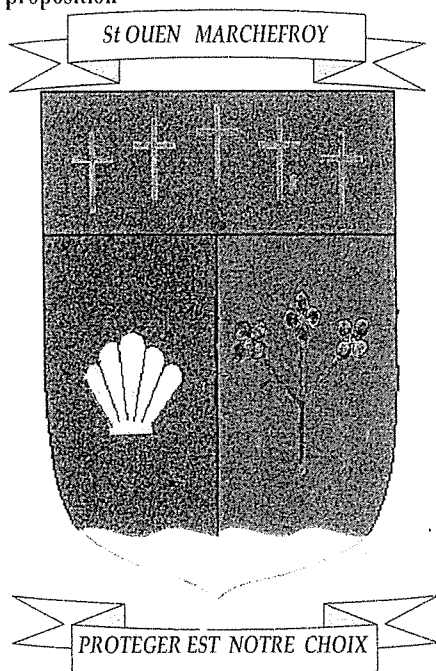
Ci dessous vous trouverez les deux blasons, et les deux noms avec des cases à cocher, une fois complété de votre nom, veuillez retourner ce bulletin à la mairie avant le **31 Décembre 2009**, participez et décidez c'est votre choix.

Merci

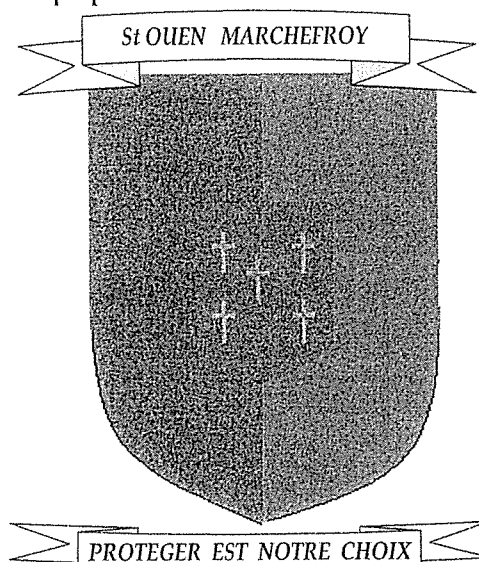
NB : ces blasons sont en noir et blanc, pour voir les couleurs et les descriptions, venez voir le panneau d'affichage de la mairie

BLASONS

1^{ère} proposition



2^{ème} proposition



NOM des Habitants :

Marchaudoniens

Audomarchefréens

Oudomarchefréens

Votre NOM : _____